

CHARTRE PEDAGOGIQUE

A. Le projet éducatif

L'Ecole Sainte-Geneviève, fondée par les jésuites en 1854, est un établissement privé dont l'inspiration se réfère explicitement à Jésus-Christ et à l'Évangile. De ce fait elle s'inscrit dans la communion catholique sans aucune restriction, et dans les structures pédagogiques où se trouve engagée la Compagnie de Jésus.

Dans le respect des personnes, de la pluralité des convictions et de la diversité des comportements, l'Ecole se propose, tout en préparant aux concours, de conduire les élèves à prendre en charge leur existence d'adulte. L'Ecole veut donc permettre à chacun de développer, autant qu'il est possible dans le cadre des classes préparatoires, toutes les dimensions de sa personnalité et plus spécialement sa personnalité de croyant.

Cela signifie que les éducateurs ne se limitent pas à l'aspect technique de leur métier (administration, surveillance, enseignement, services) mais, dans le respect des valeurs chrétiennes fondamentales, aident chaque élève à choisir le sens de sa vie et approfondir ce choix. Ils peuvent par exemple participer à l'animation spirituelle et religieuse.

Depuis sa fondation, l'Ecole a pour devise « Servir » ; l'Ecole est animée par un « esprit de service » qui seul peut justifier la formation privilégiée offerte aux élèves. Elle ne vise pas à faire de ceux-ci des cadres jouissant pour eux-mêmes des avantages que confèrent dans notre société les postes de responsabilité. Elle cherche d'abord à servir les hommes en préparant des responsables soucieux avant tout de mettre au service de tous leur compétence et leur culture.

L'Ecole propose à tous une rencontre de Jésus-Christ dans une démarche libre au sein d'une communauté vivante. Elle offre donc des moments de célébration et de recueillement permettant à chacun d'exprimer et de vivre concrètement sa recherche évangélique et sa foi.

B. Les structures

Une Charte Pédagogique ne se définit pas seulement par un projet des éducateurs sur les élèves. Elle établit également des structures dans lesquelles se vivent d'une part les rapports entre éducateurs et éduqués et d'autre part les rapports des éducateurs entre eux.

Dans la ligne des évolutions antérieures, depuis 1965, l'Ecole a opté pour une coresponsabilité générale ici réaffirmée. Les personnes qui acceptent de travailler à Sainte-Geneviève s'engagent donc à recevoir comme un devoir la part de collaboration (que l'Ecole présentera comme minimale) à l'ensemble des structures collectives.

La pratique de ce choix de principe appelle des remarques capitales. La réalisation se fait dans un dialogue constant entre l'expérience et la réflexion, dont est sortie une définition précise de ce que l'Ecole nomme la coresponsabilité. Cette coresponsabilité a d'abord été établie entre administration et élèves, puis entre cet ensemble et les professeurs.

Un trait fondamental de cette pratique doit être souligné, car il semble caractériser le type de coresponsabilité propre à l'Ecole : les fonctions et les tâches gardent leur caractère spécifique.

Chacun est pleinement autonome dans son secteur, mais tous acceptent que leur secteur de responsabilité soit l'objet du débat le plus libre où chacun peut donner son avis personnel sur tout ce qui concerne ces domaines particuliers. D'autre part, aucune décision ou problèmes généraux ne sont réservés et ils font l'objet de débats qui cherchent à atteindre une position commune.

De cela, il découle qu'il est inévitable pour celui qui travaille à l'Ecole ou qui demande à y travailler, qu'il accepte le débat commun sur les principes qui animent son action, ce qui peut entraîner des confrontations voire des heurts, mais laisse à chacun en définitive la liberté de son choix. Le dialogue pratiqué ici ne recule pas devant le conflit, car celui-ci est parfois inévitable et souvent l'occasion d'une plus grande lucidité. On évitera cependant de développer ou laisser se développer une contestation systématique qui serait aussi préjudiciable aux études que contraire à la charité évangélique. Le dialogue est également capable de permettre la découverte de solutions

nouvelles et en tout cas le conflit, quand il se produit, appelle la recherche d'un dépassement. Car l'idéal visé est de rechercher l'unanimité autant qu'il est possible.

C. Conséquences

De la ligne générale dans laquelle cette Charte Pédagogique veut engager l'éducation et du choix des structures de coresponsabilité, il découle un certain nombre de conséquences précises.

a) Les finalités

Il s'agit de développer :

- . la recherche de la vérité
- . la liberté et l'unité de la personne
- . la prise en charge de l'individu par lui-même
- . l'activité critique envers soi et les autres
- . la créativité et l'imagination
- . les valeurs de relation sans lesquelles l'homme risque de se perdre dans le groupe ou de s'enfermer dans la solitude
- . le sens de la responsabilité à l'égard de la communauté et l'esprit de service

b) Rapports Educateurs-Elèves

Par l'Etablissement de rapports de personne à personne, l'éducateur doit aider les élèves :

- . à acquérir un certain nombre de connaissances de base et de mécanismes, des méthodes et des moyens d'investigations, d'analyse et de synthèse
- . à travailler de façon personnelle aussi bien qu'en groupe
- . à reconnaître la réalité actuelle de la compétition, mais en la vivant dans l'entraide

Le perfectionnement et le renouvellement pédagogiques des éducateurs se fait entre autre par le dialogue critique avec les élèves.

c) L'engagement des éducateurs dans la collectivité

Il faut souligner ici l'importance de la participation des éducateurs aux instances de réflexion et de recherche dans l'Ecole à tous les niveaux : Conseil de Perfectionnement, bureau des professeurs, groupes de travail au sein d'une discipline ou interdisciplinaires, groupes de recherche, spirituelle (forum ...), activités culturelles, etc.